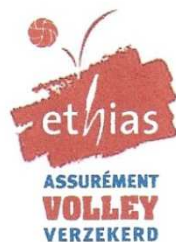


V
O
L
L
E
Y
L
U
X

Editeur responsable :

FVWB.-F.R.B.V.B. – Comité Provincial du Luxembourg
Guy Burton , Le Pas de Loup, 38 6791 - GUERLANGE



«Avec le soutien de la Province de Luxembourg»

Bulletin n° 02 du 25 octobre 2023

SAISON 2023 - 2024



Royale Association des Clubs de Volley Ball du Luxembourg



BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES CLUBS
DE VOLLEY-BALL DU LUXEMBOURG (A. C. V. B. L.)
DE LA F.V.W.B. ASBL

www.volleylux.com



Un sinistre vite réglé, c'est que du bonheur

Assurance Habitation Ethias – Joignable 24h/24 et 7j/7

Un arbre qui tombe sur la toiture, une façade qui se fissure... chez Ethias, ce n'est pas une tuile qui dure très longtemps ! En cas de sinistre, vous pouvez nous joindre 24h/24 et 7j/7. Nos spécialistes règlent votre dossier en un minimum de temps. Que du bonheur !

Demandez vite une offre sur ethias.be ou au 0800 23 777

ethias
Les efficacassureurs

Volley Lux

Bulletin Officiel de l'asbl "Association des clubs de Volley-ball de la Province du Luxembourg" A. C. V. B. L.

N° 02 du 25 octobre 2023
saison 2023 - 2024

Administration - abonnements

Guy BURTON

Le Pas de loup, 38
6791 - GUERLANGE

☎ 063/38.99.63

Composition - Mise en page

Guy BURTON

Président provincial

Bernard VALENTIN

Grand_Rue, 84
6971 CHAMPLON
0498/22.26.60

E-Mail : b.valentin@volleylux.com

Président provincial

honoraire

Michel FORGET
Rue d'Avioth, 15
6769 MEIX-DEVANT-VIRTON
0475/57.70.27 (GSM)
E-Mail : michelforget15@gmail.com

Secrétaire provincial

Guy BURTON
Le Pas de Loup, 38
6791 GUERLANGE
063/38.99.63 (TEL P)
E-Mail : guy.burton@skynet.be

Trésorier provincial

Jean-Louis MASSART
Rue du Panorama, 41
6791 ATHUS
063/38.62.91 (TEL)
E-Mail : volleyil.massart@gmail.com

Commission des rencontres

Anne-Marie HABETS
Rue Neuve, 77
6890 REDU
061/23.13.08 (TEL B)
0498/26.22.02 (GSM)
E-Mail : am.habets@gmail.com

Commission d'arbitrage

Léopold HAAGER
Rue des Tanneries, 2
6840 NEUFCHATEAU
061/27.71.11 (TEL + FAX)
E-Mail : leopold_haager@hotmail.com

Cion statuts et règlements

Roger GRUSELIN
Rue des Combattants, 47
6880 BERTRIX
061/41.19.76 (TEL + FAX)
E-Mail : gruselindr@hotmail.com

Les articles publiés dans notre revue n'engagent que leurs auteurs tant par le texte que pour l'opinion qu'ils expriment.

**Commission technique +
commission jeunes**
Fabienne WINAND

Lenclos, 74/5
6740 ETALLE

0495/28.71.38 (GSM)

E-Mail : fabienne@winand.be

Sonia LAURENT
Rue Hautmont, 15D
4990 LIERNEUX

0495/12.51.81 (GSM)

E-Mail : laurent.sonia@hotmail.com

Commission propagande/Presse

Bernard VALENTIN
Grand Rue, 84
6971 CHAMPLON
0498/22.26.60
E-Mail : b.valentin@volleylux.com

Libre

Xavier SMAL
Rue Bel Air, 38
6890 OCHAMPS
0477/38.93.03
E-Mail : xavier.smal@gmail.com

Représent. des joueur/euses

Sonia LAURENT
Rue Hautmont, 15D
4990 LIERNEUX

0495/12.51.81 (GSM)

E-Mail : laurent.sonia@hotmail.com

Commission loisir

Dominique ROMAIN
Rue de Neufchâteau, 132 E 62
6700 ARLON

0497/05.77.35 (GSM)

E-Mail : grosromain@hotmail.com

Commission beach-volley

Robert DUMONT (dit Bob)
Rue de Hachy, 119
6717 NOBRESSART
0495/54.80.77 (GSM)

E-Mail : bobdumont73@gmail.com

Commission mini-volley

Philippe SAK
Rue du Centre, 72
6700 ARLON
00352/661-07.32.34

E-Mail : philippesak@hotmail.com

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL « RACVBL » DU 02.10.2023**Attribution des voix délibératives****LISTE MISE A JOUR AU 31.07.2023**

<u>CLUBS</u>	<u>MATRICULE</u>	<u>NOMBRE DE VOIX</u>	<u>PRESENCES</u>
C.D.L.	263		
V. C. BAUDETS BERTRIX	365	3	2
LA VIERRE NEUFCHATEAU	663	3	1
V. B. C. CHAMPLON	851	3	3
V. C. BOUILLON	961	3	2
ATHENA	988	3	3
VOLLEY CLUB ROCHOIS	1092	2	1
ENTENTE VOLLEY CLUB ATHUS - MESSANCY	1100	3	3
VBC FOR – MARCH : MERCEDES - HUET	1890	2	1
V. B. C. F. HOUFFALIZE	2060	3	2
V. C. LIBRAMONT	2079	3	3
VOLLEY CLUB LIBIN	5161	0	Absent
V. C. STABULOIS	5162	3	3
FEMINA BASTOGNE	5192	2	1
VOLLEY CLUB LA SEMOIS	5202	3	2
VIR'VOL'TON	5212	3	3
V. C. EREZEE	5220	0	Absent
VBC EREZEE FEMINA	5227	2	2
VOLLEY CLUB LA MARQUISE HABAY	5228	3	1
ARLON VOLLEY_BALL	5231	3	1
VOLLEY VIRTON	5232	1	Absent

TOTAL	48	34
--------------	-----------	-----------

COMITE PROVINCIAL

PRESIDENT	1	1
PRESIDENT HONORAIRE	1	Absent
SECRETAIRE	1	1
TRESORIER	1	1
STATUTS	1	1
ARBITRAGE	1	1
MINI-VOLLEY	1	1
TECHNIQUE + JEUNES/MINI	1	Absent
RENCONTRES	1	1
BEACH-VOLLEY	1	1
REPRESENTANT DES JOUEURS/SES	1	1
LOISIR	1	1
ADMINISTRATEUR LIBRE	1	Absent

TOTAL	13	10
--------------	-----------	-----------

COMMISSIONS JUDICIAIRES

COMITE JURIDIQUE 1ERE INSTANCE	1	Absent
--------------------------------	---	--------

TOTAL	1	0
--------------	----------	----------

TOTAL GENERAL	62	44
----------------------	-----------	-----------

14 9

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL « RACVBL » DU 02.10.2023

1. ACCUEIL DES MEMBRES EFFECTIFS ET VERIFICATION DES POUVOIRS.

Suite à l'appel des membres représentant les clubs ayant participé aux championnats réguliers durant la saison 2022-2023, il en ressort que 34 membres sont présents sur les 48 attendus. Seuls, les clubs ayant cessé leurs activités manquaient à l'appel. Il faut ajouter les 10 administrateurs présents sur les 13.

L'Assemblée est donc composée de 44 membres ayant droit de vote. Conformément à l'article 23 des statuts, et compte tenu de l'ordre du jour fixé qui prévoit l'approbation des statuts modifiés, la présence des 2/3 des membres effectifs est requise pour délibérer sur ce point, soit 42 membres. Tous les points figurant à l'ordre du jour peuvent donc être traités et votés.

2. ALLOCUTION DU PRESIDENT PROVINCIAL.

- a) Le président souhaite la bienvenue à l'Assemblée et est fier de pouvoir annoncer que le volley-ball se développe très bien dans la province. Le Covid est derrière nous.
- b) Et il est certain qu'il se développerait encore davantage si les encadrants étaient plus nombreux.
- c) Les filles sont comme dans les autres provinces plus nombreuses, mais de nouveaux affiliés s'inscrivent dans les clubs.
- d) Le seul bémol est la composition de la série P1 messieurs qui, avec 6 équipes seulement se rencontreront 2 fois en aller-retour. Bien entendu, il n'y aura pas de descendant.
- e) Dans les autres séries, tous les « bail » sont presque occupés : en P3 dames, 2 équipes viennent de s'inscrire, celle de La Semois débutera le 14.10 tandis que celle de Femina Bastogne débutera le 21.10.
- f) En P4 mixte, il reste de la place pour une ou deux équipes.
- g) Le président rappelle que dès qu'une fille participe au jeu en équipe première, cette équipe ne peut plus monter.
- h) Un membre propose de supprimer la P3 et la P4 pour mettre en place un championnat U15 et U17. Cette proposition peut être analysée mais il y a de fortes chances qu'il y aura plus d'inconvénients que d'avantages.
- i) Des problèmes sont apparus dans l'utilisation de VolleySpike. Ils sont dus au manque de coordination entre cet outil et celui utilisé par les neerlandophones. Mais une nouvelle version de VolleySpyke devrait être mis en service dans les prochains jours.

3. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE SOCIAL DE LA RACVBL ARRETE AU 30.06.2023.

- a) Le bilan de l'exercice 2022-2023, comme chaque année, est transmis préalablement aux clubs pour leur permettre d'analyser les chiffres et d'émettre au trésorier les éventuelles questions. L'analyse des chiffres leur ont permis de constater que l'exercice se clôture avec un boni de presque 11.000 €.
- b) Le trésorier n'a reçu aucune question ni de demande d'explication. Et l'Assemblée présente n'a aucune question à poser.
- c) A la demande du président, l'Assemblée approuve le bilan à l'unanimité et donne décharge aux administrateurs.

4. PRESENTATION DU BUDGET DE L'EXERCICE SOCIAL 2023-2024.

- a) Pour établir le budget, le trésorier se base sur les chiffres de l'exercice écoulée qu'il adapte en fonction des activités qui sont prévues pour la nouvelle saison.
- b) Aucune question ni remarque n'ont été présentées.
- c) A la demande du président, l'Assemblée approuve le budget à l'unanimité.



ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL « RACVBL » DU 02.10.2023

5. APPROBATION DES STATUTS DE LA RACVBL MODIFIES.

- a) Cette année, les statuts ont dû subir des modifications pour se conformer au nouveau code des sociétés et associations.
- b) Néanmoins, ceux-ci n'ont pas subi de grands bouleversements, des termes ont été remplacés par d'autres.
- c) Mais le CA en a profité pour modifier l'article relatif aux votes, en ce sens qu'à l'avenir, les membres de l'Organe d'Administration qui sont affiliés à un club ne pourront plus exprimer un vote pour leur club, mais par contre, la procuration est réintroduite pour permettre à un club d'en présenter une.
- d) Le responsable des statuts et règlements explique que l'ensemble des règlements (R. O. I., règlement de compétition, règlement de la coupe, règlement du championnat loisir, liste des amendes) sont revus chaque année mais ils ne doivent pas être soumis à l'approbation de l'AG.
- e) Après ces explications, le président demande si l'Assemblée souhaite exprimer leur voix par bulletin, ou par main levée. Celle-ci souhaite s'exprimer oralement.
- f) A la question de savoir si quelqu'un s'oppose aux nouveaux statuts, il n'y a pas de réponse. Les statuts sont donc acceptés à l'unanimité.

6. ELECTIONS STATUTAIREES.

- a) Voici le résultat du vote :

<u>NOM</u>	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>ABSTENTION</u>
WINAND Fabienne	43		1
LAURENT Sonia	43	1	
MASSART Jean-Louis	41	3	
ROMAIN Dominique	39	4	1

Le conseil d'administration est donc composé pour la saison 2023-2024 de Anne-Marie HABETS, Sonia LAURENT, Fabienne WINAND, Michel FORGET, Léopold HAAGER, Guy BURTON, Jean-Louis MASSART, Roger GRUSELIN, Bernard VALENTIN, Dominique ROMAIN, Xavier SMAL, Robert DUMONT (dit Bob) et Philippe SAK.

7. COMPOSITION DU COMITE JURIDIQUE DE 1^{ere} INSTANCE.

- a) Le président n'a enregistré aucune démission. Le comité reste donc inchangé, à savoir Yves MEUREZ, président, Anne-Sophie GADISSEUX, Marc DEJONGE, Joëlle ROBERT et Jean-François COLLET, membres.
- b) Le président rappelle la procédure à respecter. Toute réclamation doit être introduite au Parquet Fédéral qui décide de la suite à y apporter, soit la traiter, soit la rediriger vers le comité juridique de 1^{ere} instance de la province concernée, si celle-ci en possède une.
- c) Les perdants à la cause supporteront l'intégralité des frais à moins que le partage des frais soit décidé.

8. DIVERS.

- a) Le stage de la Toussaint restera sur une durée de 4 jours du 30.10 au 04.11.2023. Le prix d'inscription passe de 180 à 200€. Bien que nous ayons envisagé la formule de 5 jours comme les stages de l'ADEPS, après analyse de l'ensemble des coûts, la province aurait eu plus de

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL « RACVBL » DU 02.10.2023

2.000€ à sa charge, ou nous aurions dû répartir ce coût sur l'inscription, ce qui nous a semblé impossible, vu le contexte économique actuel.

- b) L'équipe technique est très satisfaite de l'intérêt porté à ce stage. En moins d'un quart d'heure, il était complet. Des candidats sont même sur une liste d'attente.
- c) Le staff technique est identique, et il est envisagé de changer quelque peu les activités.
- d) Une équipe cadette du GDL viendront disputer un match en fin de stage.
- e) Les autres stages de volley-ball organisés à l'Hydrion le sont sous le giron de l'ADEPS.
- f) En loisir, 12 équipes disputeront le championnat qui a débuté mi-septembre.
- g) L'examen des candidats arbitre aura lieu le 13 octobre. 6 y participeront.
- h) A la question de savoir si une autre date peut être fixée, il est répondu qu'une seule date avait été fixée, mais que si plusieurs candidats souhaitaient le passer, ils pourraient éventuellement organiser une seconde session.
- i) Le président annonce qu'une loi a été votée et que, depuis le 1^{er} janvier 2023, les samedis ne sont plus considérés comme jour ouvrable. Cette modification est importante à savoir car elle aura un impact sur les délais fixés dans les règlements.
- j) Un membre demande si des formations continues sont prévues dans la province. Et malheureusement, pour le moment, rien n'est encore prévu dans la province.
- k) Le président rappelle que la FVWB ne valide plus les licences si les photos ne sont pas présentées.

AG clôturée à 21h30

Pour l'OA de la RACVBL

Guy BURTON, secrétaire



Bernard VALENTIN, président



REUNION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION
LUNDI 16.10.2023

Présents : A.-M. HABETS, S. LAURENT, R. GRUSELIN, L. HAAGER, J.-L. MASSART,
D. ROMAIN, P. SAK, X. SMAL, B. VALENTIN, G. BURTON

Excusés : M. FORGET, F. WINAND, B. DUMONT

1. ORGANE D'ADMINISTRATION DE LA RACVBL.

- a) Comme après chaque élection, il est demandé si des administrateurs veulent changer de fonction. Après discussion, il est conclu qu'à partir du moment où l'organe d'administration fonctionne bien avec les fonctions telles qu'elles sont attribuées, il n'y a pas d'intérêt à y modifier quoi que ce soit. Il en est de même pour la commission beach-volley, même si actuellement, le beach-volley est au point mort, rien ne dit que dans un proche avenir, cette activité reprenne un nouvel essor. Donc, il est conseillé de maintenir la commission, et son responsable pourra prêter main forte à d'autres commissions, ce qu'il fait d'ailleurs déjà.

2. COMMISSION TECHNIQUE.

- a) L'ADEPS n'ayant pas donné son accord pour une participation de 50 personnes au stage de Toussaint, 3 garçons et une fille n'ont pas pu y être intégrés.
- b) Quant à la participation future de la prochaines aux inter-provinces, il est trop tôt pour se prononcer. Lors du dernier entraînement provincial, il n'y avait que 6 garçons.

3. COMMISSION DES RENCONTRES.

- a) L'introduction de nouvelles équipes en P3 dames n'a à notre connaissance posé aucun problème aux clubs.
- b) Les séries de P3 dames sont maintenant complètes.
- c) Le club de For-March ayant aussi inscrit une équipe la P4M est elle aussi complète.
- d) Une nouvelle version de VolleySpyke V126 a été téléchargée le 14/10/23.
- e) A l'issue du match de P1 dames opposant l'équipe d'Athus-Messancy B à l'équipe de Bouillon, le coach local a eu des propos assez forts envers la coach de Bouillon. Ces propos font suite à des agressions verbales subies par ses joueuses durant le match. Une longue discussion a eu lieu au sujet de ce fait de match et un administrateur s'étonne qu'à notre niveau, nous n'ayons aucun pouvoir pour sanctionner ces comportements. Nous ne pouvons que déclarer que de tels comportements ne sont pas acceptables. Mais il lui est rappelé que si nous n'avons pas le pouvoir de sanctionner, l'arbitre peut le faire, mais pour ce faire, il aurait fallu que la capitaine au jeu intervienne et lui signale les faits. Il est même possible de déclarer à l'arbitre qu'un rapport relatif aux faits sera fait. La remarque sera alors faite sur la feuille d'arbitre. Une information sera faite aux clubs pour leur rappeler le règlement en la matière.
- f) Cette saison la province de Luxembourg sera chargée d'organiser les finales francophones des jeunes. Le samedi 18.05.2024, elle recevra les garçons U17 et le dimanche 19.05.2024, les U19. Après discussion, comme tous les clubs ne disposent pas de 3

terrains, pour donner la chance à tous, il est décidé de lancer un appel aux clubs qui souhaiteraient d'organiser une journée, soit dans leurs installations, soit dans d'autres installations, de se faire connaître pour le 15.11.2023 au plus tard. Naturellement, il y a un cahier des charges à respecter. Un courrier sera adressé à tous les clubs, accompagné de ce cahier des charges de manière à ce qu'ils puissent décider en connaissance de cause.

4. COMMISSION D'ARBITRAGE.

- a) 6 candidats arbitres pouvaient passer l'examen d'arbitre. 4 se sont présentés et 3 ont réussi. Ils proviennent des clubs d'Habay, Stabulois et La Vierre.
- b) Malheureusement, ces arbitres ne seront pas tous disponibles.

5. COMMISSION LOISIR.

- a) Il semblerait que des équipes alignent des joueurs qui ne figurent pas sur la liste des joueurs, ce qui n'est pas autorisé.
- b) Le club de Pétange éprouve des difficultés à reconnaître le type de licence que les joueurs doivent avoir pour pouvoir être aligné en loisir. Un joueur disputant le championnat Novotel ligue, qui est le championnat national au Luxembourg, est aligné dans l'équipe loisir.

6. STATUTS ET REGLEMENTS.

- a) Le secrétaire demande si les statuts tels qu'ils ont été présentés aux clubs sont bien ceux qui peuvent être publiés au Moniteur belge, bien sûr pas au niveau du texte qui a été validé par l'AG, mais bien au niveau de la présentation. Le responsable confirme. Ils seront donc publiés tels quels.

7. TRESORERIE.

- a) A ce jour, les entrées sont supérieures de 2.500€ aux sorties. Ce qui s'explique par le paiement des participations au stage de Toussaint.
- b) Le trésorier demande que toutes les commissions lui transmettent pour fin octobre les différents frais à charge des clubs, une 1^{ère} facturation étant fixée pour début novembre.

8. COMMISSION MINI-VOLLEY.

- a) 40 enfants ont participé à la 1^{ère} journée de mini-volley. Ils ont passé une belle journée. Cependant, la date du 1^{er} octobre était peut-être un peu tôt dans la saison.
- b) Plusieurs clubs se sont manifestés pour organiser une journée dans leurs installations.
- c) Un bilan de ce qui a été utilisé et un budget du matériel à acquérir, dont des ballons, seront établis pour la prochaine réunion.

9. DIVERS.

- a) Le rapport du CA du 18.09.2023 ainsi que celui de l'AG du 02.10.2023 sont approuvés.

- b) Il est rappelé que les équipes évoluant aux championnats à partir de la promotion, doivent aligner dans leur province, s'ils veulent éviter l'amende de la FVWB, une équipe de même sexe dans une compétition, quelle qu'elle soit.
- c) Pour aguerrir les jeunes à l'arbitrage, il est proposé de leur permettre d'aller arbitrer en P4 et la province pourrait prendre en charge 2 arbitrages à sa charge. Cette proposition fera l'objet d'une nouvelle discussion lors d'un prochain OA.

Fin de la réunion : 22h00

CHANGEMENTS DANS LES COMITES

Changement de trésorier

V. B. C. CHAMPLON

Jean-Baptiste LAURENT
Journal, 16
6971 TENNEVILLE
084/45.56.31 (TEL)
0495/25.92.05 (GSM)
E-Mail : laurent.jeba@skynet.be

0851

Bernard VALENTIN
Grand Rue, 84
6971 CHAMPLON
084/38.77.39 (TEL)
0498/22.26.60 (GSM)
E-Mail : b.valentin@volleylux.com

TRESORIER

Eugénie LANGUE
Rue de la Laiterie, 5
6971 CHAMPLON
0476/36.27.73 (GSM)
E-Mail : eugenie.langue@gmail.com

ROMAIN Dominique
2023
Rue de Neufchâteau 132 E62
6700 ARLON
Tél : 0032 497 05 77 35

ARLON, le 12 septembre

championnat
Luxembourg

Aux équipes Loisir du
de la Province du

REUNION DES EQUIPES LOISIR DEBUT DE SAISON 2023 - 2024

Date 05/09/23 à 19h30
Lieu Complexe sportif d'ETALLE

Présents :

RACVBL	D. ROMAIN
VC ETALLE	D. ROMAIN
MESSANSOUCY A	E. CHARPENTIER
MESSANSOUCY B	E. CHARPENTIER
VC BAD@BOOM MARTELANGE	M. DERNOEDEN
VC BELLEFONTAINE	B. PIRENNE
VC STABULOIS	C. PONCIN
VIR VOL TON	Chr. BREDEL
VC LIBRAMONT	A. DEJONGE
VC BAUDETS BERTRIX	J. MEUNIER
VC LA SEMOIS	Ph. BASTIN et C. PETIT
V80 PETANGE	-----
VC BECKERICH	Chr. HOELTGEN

1. Accueil

Accueil des différent(e)s participant(e)s et plus particulièrement à Justine MEUNIER qui représente le VC Baudets Bertrix, avec une rapide présentation du mode de fonctionnement administratif du championnat Loisir.

J'ai exprimé ma déception relative à l'absence d'un représentant de V80 PETANGE dont certains sujets concernaient son équipe directement. J'ai également signalé mon regret de leur absence lors de la remise de la coupe du champion Loisir au cours de la réunion de tous les clubs de la province du Luxembourg.

2. Présentation du nouveau logo RACVBL

Suite à l'élaboration d'un dossier considérable, j'ai présenté le nouveau logo du « Comité Provincial » qui peut être fier de sa reconnaissance Royale.

3. Les équipes

Le championnat Loisir est composé de 12 équipes qui sont les mêmes que le championnat précédent. Le listing des responsables des équipes est mis à jour ainsi que les jour et heure des matchs à domicile.

4. Petit rappel de la réunion du 16/05/23

Comme mentionné dans le compte-rendu de la réunion du 16/05/23, le sujet des feuilles de match a, à nouveau, été abordé. Bien qu'il s'agisse d'un championnat Loisir, il n'est pas permis que différentes règles fondamentales soient bafouées. Les différentes personnes présentes sur le terrain doivent être reprises sur la feuille de match. Il n'est donc pas question de « se tromper de nom » pour tel ou telle joueur(euse).

En ce qui concerne le calendrier, j'ai demandé au responsable de la FVWB de ne placer aucun match durant les congés scolaires belges et luxembourgeois.

5. Proposition de V80 PETANGE

La proposition de faire un championnat de deux poules a été écartée par l'ensemble des équipes présentes. La motivation étant de jouer un maximum de matchs au cours du championnat. Si cette proposition avait été acceptée, j'aurais demandé au responsable FVWB de me créer un nouveau calendrier.

La rentrée scolaire luxembourgeoise est le vendredi 15/09/23. J'ai donc décidé de faire débiter le championnat durant la semaine du 18/09/23 sachant qu'il est libre à chaque équipe de demander le report d'un ou plusieurs matchs à des dates ultérieures.

Pour répondre à V80 PETANGE, il n'est pas dans mon intention d'imposer des contraintes mais plutôt d'essayer de satisfaire la grande majorité des équipes sachant qu'il est difficile de plaire à tout le monde. Les deux réunions annuelles sont prévues notamment en vue d'améliorer sans cesse le bon déroulement du championnat Loisir.

Comme je l'ai écrit ci-avant et pour répondre à nouveau à V80 PETANGE, j'ai demandé la publication du calendrier à 12 équipes afin que chacun puisse déjà prévoir des changements ou des reports de match.

Le 31/08/23, Norbert (représentant de V80 PETANGE) m'a transmis un mail pour m'informer qu'une de ses joueuses serait présente à la réunion, ce qui malheureusement n'a pas été le cas.

Dans ce mail, il me demande : *« A cette réunion je voudrais qu'on mette au clair et si possible par écrit quels joueurs sont qualifiés pour les matchs. Cela n'a pas de sens d'accepter que des joueurs avec licence J au Luxembourg, car cela veut juste dire qu'ils ont passé le médico et sont qualifiés pour jouer au championnat national peu importe le niveau. »*. Ce sujet est abordé dans le point relatif au règlement de la compétition Loisir 2023 – 2024.

Dans ce mail, il m'écrit également : *« En plus il faudrait que Messancy présente des listes de force ! »* Il faut savoir que depuis que Messansoucy aligne deux équipes en championnat, je dispose, comme le prévoit notre règlement, d'une liste de force comptant au moins cinq joueurs(euses) dans chaque équipe. Pour cette saison, je communiquerai les listes de force de Messansoucy A et B.

6. Le calendrier, les feuilles de match,

A la clôture du présent compte-rendu, le calendrier, mis à jour au 11/09/23, est publié sur le portail FVWB. Les demandes de changements faites au cours de la réunion ont été enregistrées.

En pièces jointes du présent, vous trouverez une feuille de match vierge mise à jour ainsi qu'une déclaration d'accident ETHIAS. Pour les équipes belges, il vous est fortement conseillé de remplir ce formulaire lors d'un accident afin de détenir toutes les informations utiles pour effectuer la déclaration en ligne.

La procédure d'enregistrement des résultats fait l'objet d'un petit rappel. Je me tiens évidemment à votre disposition en cas de problème.

7. Le règlement de la compétition Loisir 2023 - 2024

Comme tous les ans, une lecture du règlement est effectuée en vue d'y apporter les améliorations éventuelles.

L'accent a été mis sur le sujet relatif à la liste de force.

Le sujet relatif à l'autorisation au jeu a été complété concernant les joueurs(euses) affiliés au Grand-Duché de Luxembourg.

L'accent a été mis sur le sujet relatif au contrôle.

8. L'esprit général du championnat Loisir

J'ai à nouveau souligné l'importance du fair-play exemplaire dont chaque joueur du championnat Loisir doit faire preuve, que ce soit lors de l'échauffement, du match et de l'après-match. Pour chaque joueur qui en a la capacité, il lui est demandé de ne pas frapper en force sur une fille.

La tradition mise en place depuis quelques années, demande à ce que chaque équipe puisse offrir quelques produits à manger après le match. Libre à chaque équipe d'offrir la première tournée de boissons sans que cela ne soit repris dans la tradition. Il serait de bon ton que lorsqu'une équipe se déplace avec plus de 10 personnes, qu'elle puisse en informer l'équipe visitée, 24 heures auparavant afin de prendre ses dispositions pour les achats.

9. Pour les équipes LX8004

A la clôture du présent, les désaffiliations de joueurs(euses) des équipes affiliées au club LX8004 demandées lors de la réunion sont effectuées.

10. Divers

La RACVBL a créé un nouveau site que vous pouvez consulter via le site web : <https://volleylux.be>

Ci joints :

- Une feuille de match vierge
- Une déclaration d'accident ETHIAS
- Le règlement compétition Loisir 2023 - 2024
- Le listing des responsables
- La liste de force de MESSANSOUCY A et B

« LOISIR »

Dominique ROMAIN
Responsable

de la RACVBL

Le 1er juillet 2022, la loi du 28 avril 2022 portant le livre 1er « Dispositions générales » du Code civil a été publiée au Moniteur belge. Il y est stipulé que les jours ouvrables sont tous les jours autres que les jours fériés légaux, dimanches et samedis. Cette loi entrant en vigueur le 1er janvier 2023, le samedi ne sera plus considéré comme un jour ouvrable à partir de cette date.

Chers joueurs, Chères
joueuses, Chers parents,
Chers responsables de club,

Le R.A.C.V.B.L en partenariat avec l'ADEPS vous annonce les stages pour la saison 2023-2024.

Cette saison, ce n'est pas un, ni deux,.... mais 4 stages que nous organisons en collaboration avec l'ADEPS-Hydrion Arlon cette année.

- Stage RACVBL Toussaint 2023 du 30/10 au 02/11 Affiche ci-joint et inscription ouverte le 30/09/2023 à acvbl.commission.technique@gmail.com
- Stage ADEPS Carnaval 2024 du 26/02 au 01/03 ouverture des inscriptions à l'ADEPS le 22/01/2024 à 12h
- Stage ADEPS Pâques 2024 du 29/04 au 03/05 ouverture des inscriptions à l'ADEPS le 22/01/2024 à 12h
- Stage ADEPS ÉTÉ 2024 du 08/07 au 12/07 ouverture des inscriptions à l'ADEPS le 18/03/24 à 12h

Les places sont limitées donc notez bien les dates d'ouverture des inscriptions et nous restons disponibles pour répondre à d'éventuelles questions.

La commission technique vous souhaite une bonne saison à tous.

Pour le comité, Sonia et

Fabienne

Bonjour,

Une conduite incorrecte ne peut être admise lors d'un match de volley.

Si vous estimez que votre équipe ou une joueuse de l'équipe est prise à partie de manière incorrecte et répétitive, seul le capitaine au jeu a le droit d'aller le signaler à l'arbitre.

Si nécessaire, après une attention particulière, l'arbitre veillera à l'application du règlement d'arbitrage (en annexe).

Si les problèmes viennent du public, il chargera le délégué au terrain d'y mettre fin.

Je ne parle évidemment pas des cris d'encouragement et des chants corrects qui sont l'âme de l'ambiance d'un match de volley.

Nous pratiquons un sport courtois, faisons en sorte qu'il soit courtois en toutes circonstances.

Sportivement

Bernard VALENTIN

Président provincial

R.A.C.V.B.L. VolleyLux

+32 498 222 660



21.2 COMPORTEMENT INCORRECT ENTRAÎNANT DES SANCTIONS

Le comportement incorrect d'un membre d'une équipe envers les officiels, les adversaires, les coéquipiers ou le public est classé en trois catégories, suivant la gravité de l'infraction. 4.1.1

- 21.2.1 Conduite grossière: acte contraire aux bonnes manières ou à la moralité
- 21.2.2 Conduite injurieuse: gestes ou propos insultants ou diffamatoires ou toute action exprimant le mépris.
- 21.2.3 Agression: attaque physique réelle ou comportement agressif ou menaçant.

21.3 ÉCHELLE DE SANCTION

Selon le jugement du 1^{er} arbitre et suivant la gravité de la faute, les sanctions à appliquer et à enregistrer sur la feuille de match sont: **Pénalisation, Expulsion ou Disqualification.** Fig.9 21.2, 25.2.2.6

21.3.1 Pénalisation

La première conduite grossière dans le match par n'importe quel membre de l'équipe est pénalisée: l'adversaire gagne un point et le service. Fig.11 (6b) 4.1.1, 21.2.1

21.3.2 Expulsion

21.3.2.1 Un membre de l'équipe sanctionné par une expulsion doit être remplacé régulièrement/exceptionnellement et immédiatement s'il est sur le terrain, il ne participera pas au reste du set, et devra se rendre au vestiaire de l'équipe jusqu'à la fin du set en cours, sans autres conséquences. Fig.11 (7) 4.1.1, 5.2.1, 5.3.2, Fig.1a, Fig.1b

Un entraîneur expulsé perd son droit d'intervenir dans le set et doit se rendre dans le vestiaire de l'équipe jusqu'à la fin du set en cours. 5.2.3.3

21.3.2.2 La première conduite injurieuse d'un membre d'une équipe est sanctionnée par une expulsion, sans autre conséquence. 4.1.1, 21.2.2

21.3.2.3 La seconde conduite grossière par un même joueur dans le même match est sanctionnée par une expulsion, sans autre conséquence. 4.1.1, 21.2.1

21.3.3 Disqualification

21.3.3.1 Un membre de l'équipe qui est sanctionné par une disqualification doit être remplacé légalement/exceptionnellement et immédiatement s'il est sur le terrain et doit se rendre au vestiaire de l'équipe pour le reste du match sans autres conséquences. Fig.11 (8) 4.1.1, Fig.1a

21.3.3.2 La première attaque physique ou agression menaçante est sanctionnée par une disqualification sans autre conséquence. 21.2.3

21.3.3.3 La seconde conduite injurieuse dans le même match par le même membre d'une équipe est sanctionnée par une disqualification, sans autre conséquence. 4.1.1, 21.2.2

21.3.3.4 La troisième conduite grossière dans le même match par le même membre d'une équipe est sanctionnée par une disqualification, sans autre conséquence.

4.1.1, 21.2.1

21.4 APPLICATION DE SANCTIONS POUR COMPORTEMENT INCORRECT

21.4.1 Toutes les sanctions pour comportement incorrect sont des sanctions individuelles; elles demeurent en vigueur pour toute la durée du match et sont enregistrées sur la feuille de match.

21.3, 25.2.2.6

21.4.2 La répétition d'un comportement incorrect par le même membre d'une équipe au cours du même match est sanctionnée progressivement (le membre de l'équipe se voit infliger une sanction plus sévère pour chaque infraction successive).

4.1.1, 21.2, 21.3, Fig.9

21.4.3 L'expulsion ou la disqualification due à une conduite injurieuse ou une agression ne demande pas de sanction préalable.

21.2, 21.3

21.5 COMPORTEMENT INCORRECT AVANT ET ENTRE LES SETS

Tout comportement incorrect avant ou entre les sets est sanctionné selon la Règle 21.3 et les sanctions sont appliquées au set suivant.

18.1, 21.2, 21.3

21.6 RÉSUMÉ DES COMPORTEMENTS INCORRECTS ET CARTONS UTILISÉS

Fig.11 (6a, 6b, 7, 8)

Avertissement: pas de sanction – 1^{ère} étape: avertissement verbal
2^{ème} étape: carton jaune

21.1

Pénalité: sanction – montrer le carton rouge

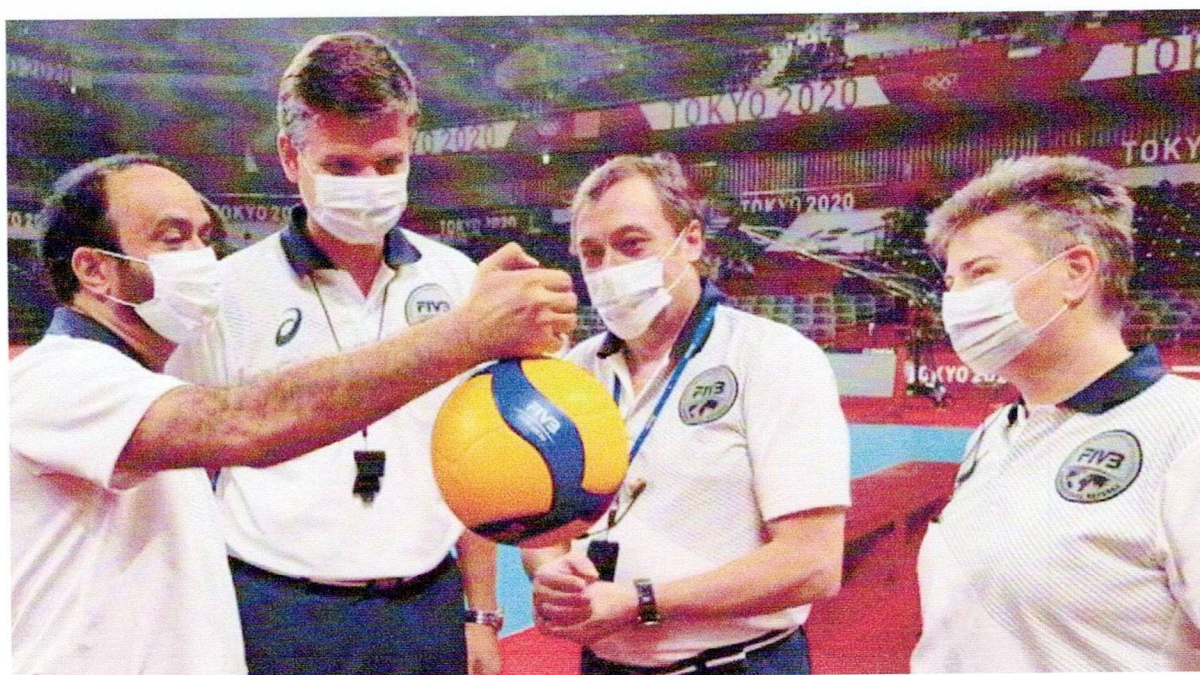
21.3.1

Expulsion: sanction – montrer les cartons jaune + rouge ensemble

21.3.2

Disqualification: sanction – montrer les cartons jaune + rouge séparément

21.3.3



Bonjour,

La fwb a décidé que vu le peu de salle pouvant accueillir les finales francophones jeunes, l'organisation des finales se fera par catégories dans différents lieux de chaque entité.

Pour cette saison 23-24 nous recevrons au Luxembourg le samedi 18 mai 2024 les garçons U17 et le dimanche 19 mai 2024 les garçons U19.

Comme vous le verrez dans le cahier des charges en annexe, la fwb demande un droit de 100€. Etant donné qu'il n'y aura que 7 équipes par jour et qu'il y a un certain nombre de frais à charge de l'organisateur, la province ne souhaite pas demander d'offre de prix supplémentaire.

L'idée de l'organisation dans notre province est de donner l'opportunité à plusieurs clubs de la province de pouvoir l'organiser dans sa salle habituelle ou dans une autre.

Les organisateurs, s'il y en a plus que 2, non retenus pour les finales de 2024 seront d'office retenus pour les finales les années suivantes.

Les offres d'organisation doivent parvenir au secrétaire provincial M Guy Burton guy.burton@skynet.be pour le mercredi 15 novembre 23.

Le CA Lux du 16/11/23 décidera des organisateurs retenus pour 2024

Sportivement

Bernard VALENTIN

Président provincial

R.A.C.V.B.L. VolleyLux

+32 498 222 660



Cahier de charges FVWB en vue des finales francophones - Saison 2023-2024

1. La FVWB peut confier toute organisation de compétitions à une (des) entité(s) et/ou un (des) club(s).
2. Tout organisateur :
 - doit verser un droit d'organisation de 100€ à verser au minimum 30 jours avant son déroulement à l'association ;
 - doit s'engager à participer à toute réunion de préparation avec la FVWB ;
 - doit s'engager à mettre, à ses frais, à disposition de la FVWB et des équipes :
 - une infrastructure d'au minimum 3 terrains de 8h à 20h le samedi et le dimanche pour les finales francophones homologuée au minimum pour le niveau de Nationale 3 pour les U19, U17 et U15 (en U13 et U11, la zone libre peut être de 1,5m) avec toutes les contraintes y afférentes, tout en disposant de séparations fixes entre les terrains ;
 - disposant de gradins d'une capacité minimale de 200 personnes ;
 - d'au minimum 4 vestiaires avec bancs et douches pour les équipes et de 2 vestiaires avec bancs et douches et fermant à clé pour les arbitres ;
 - disposant, pour chaque salle, d'une infirmerie, d'une trousse de secours conforme, de cool packs et d'un local permettant un contrôle anti-dopage avec toutes les contraintes y afférentes.
 - un délégué par salle ;
 - un local secrétariat jouxtant l'infrastructure et comportant tables et chaises ;
 - une connexion internet gratuite dans l'ensemble de l'infrastructure ;
 - une sono dans chaque salle de l'infrastructure ;
 - des ballons de match (2 ballons par terrain)
 - est seul responsable de :
 - l'infrastructure et la mise en place, par terrain, de l'ensemble du matériel nécessaire à une rencontre de Nationale 2 (entre autres : gonfleur, serpillère, manomètre, marquoir, toise, ...) au minimum 1h avant le début de la compétition, ainsi que du rangement à la fin de l'organisation ;
 - la fourniture des documents nécessaires (feuilles de rotation) au déroulement de toute rencontre, tout en précisant que toute équipe participante doit apporter sa tablette afin de permettre l'utilisation de la feuille électronique ;
 - l'accueil des arbitres, des équipes et des officiels présents ;
 - la prise en charge de la logistique organisationnelle ;
 - la prise en charge des repas et des boissons des arbitres et des officiels présents, selon un nombre et une liste déterminée 5 jours avant l'organisation par l'association (au maximum 20 personnes) ;
 - la mise en place d'une infrastructure Horeca ;
 - L'impression et la distribution d'une brochure publicitaire et/ou de panneau(x) publicitaire(s) qui doi(ven)t inclure, sans frais pour l'association, les logos que celle-ci souhaite, ceux-ci étant communiqués au plus tard un mois avant la date de l'organisation à la demande du club organisateur ;
 - la présence de stands à vocation commerciale et la mise en place du matériel promotionnel de la FVWB ;
 - L'établissement, à son profil, d'un droit d'entrée journalier d'un maximum de 5€ pour l'ensemble de l'infrastructure de l'organisation, tout en sachant que les équipes (16 personnes en U19, U17 et U15, 11 personnes pour les U13 et 8 personnes pour les U11, les arbitres, les officiels et les invités par l'association reçoivent une entrée gratuite, l'association fournissant 5 jours avant la date de la manifestation la liste des invités de l'association.
3. La FVWB est seule responsable :
 - de la réalisation et de la publication des affiches et des programmes ;
 - des frais d'arbitrage (indemnités et déplacements). ;
 - des frais de déplacements et des frais éventuels de logements de ses représentants officiels ;
 - des distinctions et de l'organisation de la cérémonie protocolaire en informant le club organisateur ;

Dates & infos des entrainements provinciaux 23-24

La commission technique vous annonce le programme de cette saison 2023-2024. Début septembre, deux journées de détection ont été organisées pour constituer sa sélection provinciale.

Voici les noms des jeunes sélectionnés pour cette saison.

Brincano Madalena STAB

DUMONT Olivia VCMA

Etienne Sasha LVIN

Heirman Cézann BVCB

DUMONT Clara VCMA

Gilson Emma Arlon

Hérin Kyla LIBR

Marx Romane STAB

FASBINDER Janelle STAB

Moens Nina CHAM

Nicolet Margot ATHE

Hartert Louna BVCB

Lebecque Janice ATHE

Lodriguez Eva BVCB

Capieau Louis BOUI

Durigneux Clément BOUI

Kopp Guillaume Arlon

Mabille Roman BOUI

Debeffe Noa Arlon

Destate Théo Arlon

Gruselin Louis LIBR

LAMBERT Rafael ATHMESS

Thiry Louis Arlon

Wolff Noam Arlon

Voici les dates des prochains entrainements de la sélection qui se dérouleront au complexe sportif de Martelange:

– 08/10 de 10h à 15h

– 12/11 de 9h à 13h30

– 10/12 de 10h à 15h

– 14/01/24 de 10h à 15h

– 11/02/24 de 10h à 15h

– 10/03/24 de 10h à 15h

– 14/04/24 de 10h à 15h

Nous demandons à tous les clubs concernés de libérer les jeunes sélectionnés aux dates citées ci-dessus. Si toutefois une rencontre était planifiée, le club peut faire une demande de changement sans frais auprès de la commission des rencontres (voir règlement de compétition article 5§23).

La commission technique vous souhaite une bonne saison à tous.